

Le calendrier de paiement de la cantine pour l'année scolaire est le suivant :

MOIS	JOURS & DATES	NOMBRE DE JOURS DE ½ PENSION	MONTANT A PAYER ½ pensionnaire 4 jours
POUR SEPTEMBRE 2023	LORS DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION DE L'ÉLÈVE	20	44.00€
POUR OCTOBRE 2023	- le lundi 09/09/2024 - le mardi 10/09/2024	11	24.20€
POUR NOVEMBRE 2023	- le mardi 01/10/2024 - le jeudi 03/10/2024	15	33.00€
POUR DECEMBRE 2023	- le lundi 04/11/2024 - le mardi 05/11/2024	12	26.40€
POUR JANVIER 2024	- le lundi 02/12/2024 - le mardi 03/12/2024	16	35.20€
POUR FEVRIER 2024	- le lundi 06/01/2025 - le mardi 07/01/2025	12	26.40€
POUR MARS 2024	- le lundi 03/02/2025 - le mardi 04/02/2025	13	28.60€
POUR AVRIL 2024	- le lundi 10/03/2025 - le mardi 11/03/2025	9	19.80€
POUR MAI 2024	- le mardi 01/04/2025 - le jeudi 03/04/2025	13	28.60€
POUR JUIN 2024	- le lundi 05/05/2025 - le mardi 06/05/2025	16	35.20€

Nous vous rappelons que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

Horaire de paiement de la ½ pension : 07h30 -11h00

Libeller vos chèques à l'ordre de : Agent comptable du collège TRIANON

Paiement en ligne via le site du collège :

Cliquer sur demi-pension afin d'accéder au lieu « espace numérique turbo self » et suivre la procédure

- **Article 8 : le service de restauration est assuré de 12h30 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.**

Tous les ½ pensionnaires doivent avoir une carte de restauration.